



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JUGEALS-NAZARETH PROCÈS VERBAL

Séance du 26 août 2026
à 20h00

Salle Roger Verdier

Le Conseil Municipal, - dûment convoqué le 19 août 2026 -, s'est réuni à la salle Roger Verdier de Jugeals-Nazareth, le mercredi 26 août 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Le Maire.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du PV du conseil municipal du 25 juin 2026
 - Informations de Mme le Maire
 - Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze
 - Acquisition matériels et travaux cantine scolaire — demande de subvention
 - Convention avec la Mairie de Malemort pour la fourniture de repas pour l'ALSH
 - Convention chats libres
 - Approbation du Règlement Intérieur du conseil municipal
 - Point Urbanisme et Loi Climat Résilience
 - Divers
- Ouverture de la séance -

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- Appel du Conseil Municipal -

Madame Le Maire procède à l'appel des conseillers :

PRÉSENTS : Marilyn BORNES, Philippe TILLET, Marilyne ROULET-BARROUL, Jacques VEYSSEIX, Laurent GOUYGOUX, Jennifer BERTIN, Christine ROUX, Emeric LABROUSSE, Céline TRONCHE, Silvino LOPES-ANACLETO, Aline CERET, Sylvie GRELET, Emmanuel MAZAUDOUX

ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Adeline SIRIEIX a **donné procuration** à Madame BORNES Marilyn

ABSENT SANS AVOIR DONNE POUVOIR : Dimitri HUILLERET

13 sont présents, 1 est absent et a donné pouvoir, 1 est absent et n'a pas donné pouvoir.

- Désignation du secrétaire de séance -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne ROULET-BARROUL se propose, et **elle est désignée avec 14 voix pour.**

- Approbation du PV du conseil municipal du 25 juin 2026 -

Madame le Maire demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal avant sa mise au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Informations de Mme le Maire -

Premier point : Deux agentes communales ont été recrutées pour assurer le secrétariat de mairie. Madame le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit de deux mutations et non de démissions.

- Madame Corinne NESTI remplacera Madame MARGAROUX. Une première semaine de tuilage a déjà été réalisée, deux autres semaines sont prévues. Il s'agit d'un contrat de trois ans, assorti d'une période d'essai de trois mois, à temps complet, au grade de rédacteur territorial de catégorie B, échelon 6, indice majoré 386.

- Madame Caroline CHAPRON remplacera Madame VERGNE. Elle prendra ses fonctions le 1er septembre. Elle effectuera 19 heures au sein de la commune et bénéficiera d'un complément de temps de travail à Nespouls, où elle sera également en période de tuilage à compter du mardi 1er septembre. Il s'agit d'un contrat de trois ans, assorti d'une période d'essai de trois mois, pour une durée de 19 heures, au grade d'adjoint administratif territorial de catégorie C, échelon 2, indice majoré 367.

Madame le Maire rappelle les modalités de recrutement mises en place en lien avec Madame le Maire de Nespouls concernant le recrutement de Madame CHAPRON.

Madame le maire précise que les deux secrétaires recrutées ont été formées par le CDG de la Corrèze (formation théorique et stages) et effectuaient des remplacements jusque-là.

Une personne du Centre de gestion a été sollicitée pour assister la commune dans le cadre de ces deux recrutements.

En complément du tuilage organisé avec les secrétaires actuellement en poste, des formations ont déjà été prévues pour approfondir la maîtrise du logiciel Odysée utilisé en mairie.

Second point : À la suite de l'arrêt maladie de l'un des agents communaux (fin juin et début juillet), une personne a dû être engagée temporairement afin de pallier cette absence.

Madame le Maire rappelle que certains élus se sont également portés volontaires afin d'apporter leur aide pendant cette période.

Troisième point : Communication des résultats du recensement par l'INSEE

- 972 personnes recensées,
- 482 maisons d'habitation,
- 53 logements occasionnels ou vacants.

Quatrième point : Madame le Maire évoque les difficultés rencontrées au sein de l'ALSH, difficultés relevées à la fois par les élus et confirmées par plusieurs parents.

Une inspection de l'ALSH, demandée par Madame le maire, a été réalisée par Jeunesse et Sport : elle a conduit à la suspension du directeur pour les motifs suivants :

- qualification non conforme ;
- manquements relatifs à la sécurité des enfants et à l'encadrement ;
- non-respect du principe de laïcité.

Pour rappel, le directeur de l'ALSH avait été initialement recruté en Octobre 2025.

Monsieur le Préfet a autorisé l'animatrice en poste à assurer la direction du centre par dérogation afin de maintenir le centre ouvert.

Afin de répondre aux besoins d'encadrement, des conseillers municipaux sont venus apporter leur aide à l'animatrice et au stagiaire. Tous les intervenants à l'ALSH sont dûment déclarés dans le logiciel TAM (Téléprocédure Accueil des Mineurs). Madame le maire remercie les élus bénévoles, l'animatrice et le stagiaire BAFA en poste ainsi que le personnel communal qui ont pallié les dysfonctionnements rencontrés sur la première quinzaine.

Cinquième point :

L'Agglomération a sollicité la commune afin que celle-ci puisse être dotée de vélos électriques. La commune avait déjà été sollicitée en 2022 mais aucune suite n'avait été donnée alors.

Après échange avec plusieurs élus des municipalités voisines, une réponse favorable a été donnée par Mme le Maire.

Sixième point : Une convention avec la société de chasse (renouvellement pour occupation du domaine public) a été signée afin de permettre la mise en place d'un bac destiné à la collecte des déchets de venaison (point de ramassage prévu au Code rural). Ce bac est utilisé par plusieurs sociétés de chasse du secteur.

Septième point : Travaux Electricité.

- Une convention a été signée avec la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE) concernant l'éclairage du parking de la salle polyvalente. Le coût des travaux s'élève à 42 432 euros, dont 50 % sont pris en charge par la Fédération (reste à charge pour la commune : 20 216 euros). Les travaux sont prévus pour 2027.

- Une autre convention a été signée avec la FDEE pour anticiper l'éclairage public LED pour la création du parking dans le bourg et assurer un cheminement pour piétons : 10 427 euros, (reste à charge pour la commune : 5213.50). Les travaux sont prévus pour octobre 2026.

- Un devis a été établi pour l'installation d'une borne foraine au niveau du stade. Le coût s'élève à 1 967,93 euros, avec une prise en charge de 25 % par la FDEE. La partie ingénierie est prise en charge à 100 % par la Fédération. Les travaux sont prévus pour 2027.

- Un branchement ENEDIS est prévu le vendredi 28 août pour la borne de la voie Romaine. Le reste à charge pour la commune s'élève à 2 748 euros

- La mise en conformité de l'éclairage au carrefour de La Brande (abri de bus) a été réalisée avant la rentrée scolaire. Un problème de cellule et de fusible empêchait le bon fonctionnement de l'installation depuis deux ans. Les éclairages LED ont été pris en charge par la FDEE et la mise en service a été réalisée par la société Miane et Vinatier à charge de la commune.

Travaux :

- Concernant les bâtiments du bourg, des réserves ont été émises en juillet sur différents lots. Les bâtiments ont été mis hors d'eau et hors d'air. La levée des réserves est prévue pour la fin du mois de septembre.

- Les travaux de voirie réalisés route de Riaume (1ère tranche), à la suite de l'intervention de l'entreprise DEVAUD TP, ont fait l'objet d'une réception. (Pour rappel, subventions : CD19= 6 000 euros, FST de l'agglo = 5 400 euros, reste à charge commune = 6004,13 euros déjà réglés et récupération TVA 2028)

- Une armoire fibre a été sabotée le 12 août 2026. Toutes les connexions ont été coupées, soit plus de 1 500 connexions. Bien que la mairie ne soit pas en charge de la téléphonie, un suivi samedi 22/08 a été effectué auprès de la cellule fibre du département, de Dorsal et d'Axione. Ce suivi est encore en cours car quelques administrés n'ont pas récupéré leurs connexions malgré la réparation achevée. Plus largement, Madame le maire a aussi fait remonter la problématique de la non-sécurisation des armoires fibre, notamment auprès du président du CD19 lors d'une visite de ce dernier en mairie.

Intervention cantine scolaire :

Madame le Maire demande aux trois membres de l'ancien conseil municipal quels étaient les points de vigilance identifiés concernant les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux. A l'exception de la problématique de la cuisine de la cantine (point à l'ordre du jour) évoqué par M. Mazaudoux, aucun autre élément n'est donné. Madame le Maire fait part de son étonnement et indique qu'après avoir fait effectuer les vérifications nécessaires, l'état du plafond de la cantine présente un risque de chute.

Ce problème avait été signalé par des agents municipaux ainsi que par les enseignants et des parents lors de conseils d'école, notamment lors de celui du 26 juin 2025.

Après avoir lu le compte-rendu du conseil d'école du 26 juin 2025, Madame le Maire s'interroge sur l'absence de vérification de l'état du plafond et la non intervention à la suite de ces signalements répétés durant ces dernières années.

Le plafond va être sécurisé par un professionnel en urgence demain, jeudi 27 août. La partie de la pièce très sérieusement endommagée va être condamnée, un déménagement des tables s'y trouvant sera effectué en attendant une expertise et les travaux nécessaires.

Madame le Maire évoque une situation de négligence grave susceptible d'avoir mis en danger les enfants fréquentant la cantine. Elle ajoute qu'il est inacceptable d'avoir joué avec la sécurité depuis si longtemps et de ne pas avoir écouté les remontées du personnel communal comme enseignant.

- Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze -

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation afin de pouvoir utiliser le service de remplacement du CDG en cas de besoin.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Acquisition matériels et travaux cantine scolaire — demande de subvention -

Ces travaux concernent la mise en conformité du matériel de froid et du plan de travail de la cuisine conformément aux normes HACCP. Il est précisé que l'enjeu est la sécurité alimentaire et qu'il est grand temps d'agir.

Deux devis ont été établis :

- Énergie Pro : 6 876 euros ;
- Pinto : 5 802,40 euros.

Le choix s'est porté sur le devis de l'entreprise Énergie Pro, qui propose des équipements de meilleure qualité et une offre plus complète, répondant davantage au cahier des charges. Un plan de financement est prévu incluant une subvention du CD19.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Convention avec la Mairie de Malemort pour la fourniture de repas pour l'ALSH -

À la suite de l'arrêt maladie de l'un des agents communaux, la commune s'est tournée vers la cuisine centrale de Malemort pour le mois de juillet.

Il est rappelé que le personnel communal intervenant pour l'ALSH ne dispose pas des qualifications requises pour assurer la préparation des repas.

Il est donc proposé de formaliser le recours à la cuisine centrale de Malemort pour la fourniture des repas destinés à l'ALSH Les Jonquilles.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver une convention avec la cuisine centrale de Malemort pour assurer la restauration du centre de loisirs du mois de Juillet.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Convention chats libres –

La convention « Chats libres » est mise en place en partenariat avec l'association ****30 Millions d'Amis**** et est présentée par M. Veyseix.

Un problème de chats errants avait déjà été évoqué lors du conseil municipal d'avril 2025. Plusieurs difficultés avaient alors été relevées, notamment la présence de maladies telles que le typhus ainsi qu'une importante prolifération de chats errants.

Aujourd'hui, il est proposé, avec l'aide d'une résidente de la commune et d'associations, de mettre en place une campagne d'identification, de stérilisation et de sociabilisation des chats concernés. Les frais vétérinaires liés à la castration sont pris en charge à 100 % par l'association « 30 Millions d'Amis » qui travaille avec des vétérinaires conventionnés. M. VEYSSEIX rappelle que cette aide existait déjà, mais qu'il était nécessaire d'en faire la demande.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette convention.

Le vote est accepté à l'unanimité à 14 voix pour.

- Approbation du Règlement Intérieur du conseil municipal –

Madame le Maire rappelle que ce règlement permet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Madame CERET demande que l'article 9 sur les absences soit précisé.

Monsieur TILLET propose d'ajouter la référence à l'article du Code général des collectivités territoriales correspondant à ce point.

Madame le Maire propose ensuite au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur.

Le vote est accepté avec 3 abstentions et 11 voix pour.

- Point Urbanisme et Loi Climat Résilience –

Mme le Maire indique qu'une enquête publique sur le Scot est actuellement en cours jusqu'au 24 septembre de 2026. Elle rappelle qu'une révision du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle intercommunale) a été enclenchée en 2021 suite à la promulgation de la Loi Climat Résilience qui impose le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dont l'objectif est d'arrêter la bétonisation des sols pour atteindre un équilibre total d'ici 2050 avec une étape en 2031 pour réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente. A l'échelon régional, le STRADDET est déjà « climatisé », c'est-à-dire qu'il est conforme à la Loi Climat Résilience. Le Scot doit se mettre en conformité pour Février 2027, les PLU et l'éventuel PLUi pour Février 2028.

Mme le Maire donne la parole à M. Tillet qui a assisté à une réunion sur le sujet le 30/06/2026 à Tulle. Ce dernier exprime son désarroi quant à la gestion du dossier du projet de Scot par l'équipe précédente : il pointe en effet le manque d'assiduité des élus de la commune aux réunions du SEBB et différents groupes de travail en précisant que les données peuvent être vérifiées sur le site Internet du Scot, la non inscription au conseil municipal de ce sujet alors que ce sont des réunions publiques et la non-volonté d'émettre un avis sur le contenu du Scot avant enquête publique alors que les communes avaient reçu une demande du président du SEBB en novembre 2025. Il avise que dans le cadre du futur PLU de la commune le besoin d'émettre un avis est important et permettra de faire remonter les observations au commissaire enquêteur durant l'enquête publique ouverte pour finaliser le Scot qui est la fondation du futur PLU.

Madame le Maire reprend la parole pour poser les questions suivantes : Régularise-t-on ou attendons-nous de découvrir qu'avec l'avis favorable donné tacitement sans réponse du conseil municipal il nous manque des hectares ? Elle propose d'adresser un courrier au Président du SEBB afin d'obtenir les données de notre commune et de demander une rencontre. Elle propose également de mettre ce sujet à l'ordre du jour lors d'un conseil municipal sous quinzaine afin d'avoir un réel échange entre élus et d'émettre un avis argumenté.

- Divers –

Vente de matériel communal :

La commune souhaite procéder à la vente de matériel communal qui n'est plus utilisé.

Une annonce a été diffusée sur Commaville, dans le bulletin municipal ainsi qu'en mairie.

Les potentiels acheteurs ont transmis leurs propositions de prix sous plis en mairie.

La meilleure offre sera retenue. En cas de propositions identiques, un tirage au sort sera organisé.

Il est proposé aux conseillers de l'opposition d'ouvrir les offres reçues :

- Pulvérisateur : 240 euros ;

- Remorque : 600 euros, 501 euros et 620 euros ;

- Remorque Benne : 1 800 euros TTC, 2 095,90 euros TTC et 2 560 euros TTC.

La vente fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal afin d'être officialisée.

Achat de ventilateurs pour l'école :

Dans le cadre du dispositif d'aide d'EDF pour le rafraîchissement des établissements accueillant des jeunes publics proposé en juin 2026, Madame Marilyn ROULET-BARROUL, chargée des affaires scolaires, et Monsieur Jacques VEYSSEIX ont travaillé conjointement afin de déterminer la meilleure solution pour bénéficier de cette aide et améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail des enseignants au sein de l'école.

Après différents échanges, il a été décidé d'acquérir des ventilateurs de plafond (brasseurs d'air) qui seront installés dans les classes. Une autre aide proposée par EDF est à l'étude.

Point Ecole et ALSH

Le mois de juillet 2026 a été marqué par une forte fréquentation du centre aéré, avec 297 enfants accueillis, contre 219 durant l'été 2025, soit une progression de 35,6 %. Cette évolution témoigne de l'attractivité croissante de l'ALSH, notamment auprès de familles extérieures à la commune.

L'organisation des journées et des activités a été assurée par Mme Vast Delphine, qui a élaboré et mis en œuvre un programme varié et structuré : olympiades, activités autour du Tour de France, ateliers cuisine, pêche aux poissons, boums hebdomadaires, etc. Les activités ont été anticipées et organisées sur l'ensemble des journées, permettant d'assurer un fonctionnement régulier et dynamique du centre. Le contrôle effectué par les services de Jeunesse et Sports a par ailleurs permis de souligner le sérieux du travail réalisé par l'animatrice. Au regard de son investissement, de son organisation et de sa posture professionnelle, il lui a été conseillé d'envisager la préparation du BAFD afin de pouvoir, à terme, exercer des fonctions de direction.

Le fonctionnement de la restauration a également été adapté. Les repas ont été commandés auprès de la cuisine centrale de Malemort et livrés directement à la cantine scolaire. Ce choix répond à plusieurs impératifs : la préparation des repas destinés aux enfants doit être assurée par une personne disposant des qualifications nécessaires en matière de restauration collective, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent au niveau du centre aéré. Le recours à la cuisine centrale permet donc de garantir un cadre adapté pour la préparation des repas.

Points de vigilance et perspectives

Deux besoins doivent toutefois être anticipés pour assurer la continuité du fonctionnement de l'ALSH :

- Le recrutement d'un animateur, Mme Vast Delphine ayant obtenu le concours d'ATSEM et étant susceptible d'intégrer prochainement un poste correspondant à cette nouvelle qualification.
- Le recrutement d'un directeur pour les vacances de novembre, à la suite du départ de l'ancien directeur. Il conviendra de vérifier que les candidats disposent des qualifications requises pour assurer cette fonction.

Conclusion

Le bilan du mois de juillet 2026 fait apparaître un centre aéré dynamique, fortement fréquenté et bénéficiant d'une organisation structurée. La hausse importante des effectifs confirme la nécessité d'anticiper les recrutements afin de maintenir la qualité de l'accueil et des activités proposées aux enfants. L'évolution du centre devra également être accompagnée d'une réflexion sur les besoins en personnel et en encadrement, compte tenu de l'augmentation régulière du nombre d'enfants accueillis.

Point travaux (effectué par M. Gouygoux) :

Plusieurs travaux ont été engagés en régie sur le terrain de football ainsi que dans les vestiaires.

- Les poteaux de but ont été déplacés afin de respecter la distance réglementaire par rapport à la main courante.

- La main courante a été remise en état et les poteaux manquants ou cassés ont été remplacés. Des trous ont également été creusés en attente de la pose de nouveaux poteaux destinés à fixer le filet afin d'éviter la perte des ballons.

- Les dalles ont été coulées et sont dans l'attente de la pose des abris de touche cédés par le club. (Les anciens abris du stade de Noailles n'étant plus conformes à la suite de la montée en R1 du club, ils doivent être remplacés. La pose des nouveaux abris est prévue à la fin du mois).

- Les vestiaires ont été nettoyés par des conseillers municipaux et des membres du club le samedi 22 août. Les agents techniques ont repeint et réparé les douches.

- Les sols des vestiaires et des douches seront prochainement peints.

Un traçage sera effectué afin que le terrain puisse être homologué et accueillir les joueurs dès le début de la saison.

Le conseil municipal remercie Monsieur Roland BOUNY pour le prêt de sa pelle.

- Au cimetière du haut, les grilles ont été repeintes par les agents techniques. Monsieur GOUYGOUX rappelle que l'entretien de ces cimetières a été planifié depuis le début du mandat.

- Les gravats du cimetière Saint-Gilles ont été enlevés par l'entreprise Soulier.

- Un buisson a été taillé afin d'améliorer la visibilité au carrefour de la route de Turenne et de la salle polyvalente.

École :

- Les passages piétons situés à proximité de l'école vont être repeints.

Salle polyvalente :

- Des devis sont en cours concernant le nettoyage des vitres.

- Une signalétique sera mise en place dans la salle polyvalente afin de rappeler les règles de bonne utilisation des appareils électroménagers notamment.

Point action sociale par Mme Bertin :

- Un classeur contenant les comptes rendus des réunions du CCCASC en mairie a été mis en place afin d'assurer la traçabilité et la transmission des travaux du comité.

- La Mutualité française organise, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, des séances intitulées « Prenons l'âge du bon côté ». Ces séances seront accompagnées par un coach et une diététicienne et se dérouleront le mardi après-midi. La première séance aura lieu à la salle polyvalente le 8 septembre.

Communication :

- Le prochain bulletin municipal sera distribué début octobre.

- Plusieurs manifestations sont prévues : Un tournoi de belote organisé par le Comité des fêtes le 6 septembre, Les Journées du Patrimoine organisées par Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth les 19 et 20 septembre, un thé dansant est organisé par Arc-en-Ciel au début du mois d'octobre.

Mme Grelet demande combien coûte la publication du bulletin municipal. M. Tillet précise que le coût est entre 500 et 600 euros pour la publication trimestrielle. Il informe que cela va permettre de réduire de 25 000 à 30 000 copies en régie et de permettre de renégocier le contrat reprographie de la mairie qui s'élevait à 13 000 euros par année. Il informe également que le coût du bulletin pourra être réduit en ouvrant à la publicité, comme cela était le cas sous des mandatures passées (2008-2014).

M. Emeric Labrousse prend la parole pour remercier tous les bénévoles et associations qui s'étaient investis pour la préparation du passage du Tour de France, malheureusement annulé en raison de la suppression de la boucle sud qui traversait notre commune.

M. Silvino Lopes-Anacleto s'adresse aux trois membres de l'ancienne mandature sur un point qui le chagrine depuis plusieurs conseils. Il souligne l'importance, selon lui, de leur présence et estime que c'est une chance. Mme Ceret intervient pour demander si c'est de l'humour. Mme le Maire précise ce n'est certainement pas de l'humour. Mr Lopes-Anacleto indique que la présence de l'opposition est utile au bon fonctionnement du conseil municipal et ainsi de la démocratie locale.

Il indique toutefois ne pas comprendre la non réaction des élus de l'opposition sur les sujets de fond évoqués ce soir et importants pour la commune : la situation à la cantine, le personnel communal.... Il estime que cette absence de participation aux échanges constitue, selon lui, une stratégie qu'il considère comme regrettable.

Mme le Maire rappelle en effet que ce qui doit primer pour tous les élus est l'intérêt général. Elle ajoute que le constat des dysfonctionnements et des dossiers non traités hérités de la précédente mandature ne peut être passés sous silence, l'objectif n'est pas de régler des comptes mais de pouvoir apporter des solutions pour les habitants et faire avancer la commune.

Mme CERET explique qu'il y a des choses bizarres notamment au niveau du CCCASC, elle s'interroge sur l'absence de dossier évoqué par Mme le Maire.

Mme le Maire et M. Tillet confirment qu'aucun compte-rendu de l'ancien CCAS puis de la commission n'ont été trouvés dans le dossier, à l'exception de ceux antérieurs à 2020, seuls quelques devis ou factures sont présents dans le dossier.

Mme Céret explique les conseillers de l'opposition se sentent agressés verbalement lors des conseils.

Mme le Maire indique que les constats faits par la majorité ne sont pas des attaques personnelles mais des constats et des éléments factuels bien réels.

Mme Roux demande si, par exemple, les élus de l'opposition n'estiment pas utile ce qui se met en place par le nouveau CCCACS afin d'aider les personnes isolées ?

Mme ROUX demande si les membres de l'opposition n'estiment pas utiles ce qui se met en place pour le CCCACS pour aider les personnes isolées.

Mme Grelet dit que les personnes qui figurent sur cette liste sont celles qui se sont signalées en mairie.

Mr VEYSSEIX dit que ça aurait été bien que les membres de l'opposition nous aient aidé lors du passage de relai.

Mme CERET répond que tous les membres de l'opposition ne font pas partie d'une commission.

Madame le Maire rappelle que, conformément aux dispositions légales, chaque conseiller municipal est membre d'au moins une commission. Elle précise que c'est le cas de l'ensemble des conseillers municipaux. Elle ajoute que, lorsque la possibilité avait été proposée aux membres de l'opposition d'intégrer des commissions supplémentaires, ceux-ci ne souhaitaient pas y participer.

M. TILLET indique comprendre l'intervention de M. Lopes-Anacleto et ne comprend pas que certains sujets importants pour la commune et évoqués ce soir n'aient pas été abordés sous la mandature précédente.

M. MAZAUDOUX indique pour sa part que les membres de l'opposition ne sont pas sollicités lorsque des actions ou des projets sont mis en œuvre et qu'il faut que la majorité actuelle assume et prenne les dossiers et les choses en l'état.

Mme le Maire répond que les choses ne sont en l'occurrence pas en état.

Mme ROULET-BARROUL souligne alors que certaines des actions actuellement engagées auraient pu être mises en place depuis plusieurs années. Elle rappelle que plusieurs dossiers auraient pu être traités antérieurement et que les élus actuellement en charge de ces dossiers assurent désormais leur mise en œuvre.

- Fin de séance -

Madame le Maire clôt le conseil municipal pour mettre fin aux débats.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 22h57.

- Signatures -

Marilyne Roulet-Barroul
Secrétaire de séance



Marilyn BORNES
Maire

